

Accusé de réception - M
066-24-000449-20170330
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/04/2017

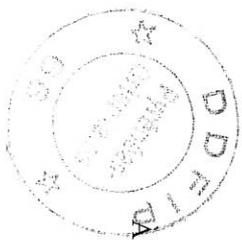
25/04/2017
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRE
PAGE DES SIGNATURES



Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

25 AVR. 2017

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.



PERPIGNAN

Le Directeur départemental
des Finances publiques
Par Procuration
[Signature]

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRE pendant l'année 2016 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.



P.P. Thuir
28 AVR. 2017
À, le
[Signature]

Vu par *Réol Olive, Président* qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le *30 Mars 2017* par l'organe délibérant.

Le *03/05/2017*

